

Questions orales

Comme le ministre le sait, il y a seulement deux jours, les employés en grève des équipages de navires ont fourni des services d'urgence et sont venus au secours d'un navire de la garde côtière américaine. Il me semble qu'ils ont prouvé leur bonne foi.

Les travailleurs des services hospitaliers ont eux aussi prouvé leur bonne foi en offrant de fournir des services d'urgence, ce que le Conseil du Trésor a rejeté. Je pense notamment aux travailleurs d'hôpitaux de ma circonscription du Yukon. De toute évidence, c'est en négociant de bonne foi qu'on parviendra à régler ces conflits. Pourquoi le gouvernement ne le fait-il pas?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la députée sait, comme je l'ai mentionné à maintes occasions à la Chambre, qu'au moment où les négociations ont été interrompues, un groupe demandait une augmentation salariale de 17,4 p. 100 et l'autre voulait une hausse de 14,3 p. 100.

Une voix: Sur trois ans.

M. de Cotret: Vu que 95 p. 100 de tous les fonctionnaires ont accepté des taux d'augmentation allant de 4,1 à 4,2 p. 100, nous étions d'avis que c'était beaucoup trop demander au gouvernement à ce moment-ci.

Je voudrais expliquer à ma collègue que le projet de loi vise deux choses: premièrement, veiller à la sécurité et à la santé des Canadiens en assurant le retour au travail de certains employés: deuxièmement, faire en sorte que la situation soit réglée de façon juste et équitable grâce à une procédure de conciliation obligatoire, en vertu de laquelle les deux parties sont tenues de respecter la décision qui sera prise par un tiers pour régler le conflit actuel. Nous sommes donc justes et équitables tout en protégeant la sécurité et la santé des Canadiens.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je conclus des propos du ministre que la justice est trop chère pour le gouvernement et qu'il s'en soucie fort peu.

Le premier ministre s'est souvent vanté de vouloir garantir l'équité salariale aux Canadiens. Pourtant en 1987, le Tribunal des droits de la personne a dit au gouvernement fédéral qu'il devait résoudre les graves problèmes d'équité salariale qui existent dans ses hôpitaux et dans les services hospitaliers. Ces problèmes n'ont toujours pas trouvé de solution. Le gouvernement refuse de négocier avec le syndicat et prétend maintenant que le Tribunal des droits de la personne n'est pas compétent en la matière.

Si le premier ministre est vraiment en faveur du principe d'équité salariale, va-t-il immédiatement demander au président du Conseil du Trésor de revenir à la table des négociations pour conclure un véritable accord d'équité salariale?

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Monsieur le Président, à la suite des décisions qui ont été prises au cours des années, nous avons déjà payé, au groupe des services hospitaliers, 28 millions de dollars de rappel pour respecter les normes d'équité salariale auxquelles s'est engagé fermement le gouvernement. Nous sommes en train de payer 10 millions de dollars supplémentaires pour satisfaire à la deuxième étape du processus. La Commission canadienne des droits de la personne est saisie de la troisième étape du processus et, à notre avis, toutes les dispositions qui ont été prises seront intégralement mises en application. La promesse du premier ministre d'assurer l'équité salariale sera honorée intégralement avec les mesures que le Conseil du Trésor a déjà prises.

Lorsqu'on considère l'équité salariale d'un autre point de vue, celui de la parité salariale si vous voulez, dans le conflit des équipages de navires, j'ai dit à maintes reprises à la Chambre que j'avais fait une offre ferme visant à assurer la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest, à la date de la signature de la convention collective. Ce n'est un secret pour personne.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique ne considère l'équité salariale que d'une seule façon, du point de vue de la justice. C'est la justice fondée sur le rôle joué par les gens, sur la justice régionale de l'Est et de l'Ouest pour les hommes et les femmes.

Des voix: Bravo!

[Français]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, l'Organisation internationale du travail a déjà condamné l'usage injustifié par ce gouvernement de législation forçant les travailleuses et travailleurs à retourner au travail.

Le gouvernement veut-il absolument obtenir une autre mauvaise note de la collectivité internationale? Comment le gouvernement peut-il justifier ses déclarations à l'effet qu'on doit mettre fin à cette grève dans l'intérêt du public alors que le Conseil du Trésor a refusé l'offre du syndicat d'assurer les services essentiels?

M. de Cotret: Monsieur le Président, d'une part, le gouvernement a négocié fort longtemps pour arriver à une entente collective avec les deux groupes. Je dois encore souligner qu'il s'agit de deux groupes sur 29. Les 27 autres ont réussi à négocier d'une façon équitable et juste avec le gouvernement une entente qu'ils trouvaient viable. Dans le cas de ces deux groupes-ci, on a des demandes qui dépassent largement les normes qu'on a établies pour le gouvernement. On est prêt à négocier.